

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 27 Avril 2023

Délibération n°20230427_01

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 53

Suppléants : 2

Pouvoirs : 10

= **VOTANTS : 65**

- dont « pour » : 65

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : ECONOMIE - approbation du dispositif régional de soutien à l'investissement productif :
l'Action Collective de Proximité (ACP)**

Le jeudi 27 avril 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 20/04/2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de LIGNÉ.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard - BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain - COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine - TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – PAPILAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe - HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – PINEAU Francine – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth – ROUMAGNE Magalie - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-BOULLET Jean-Marc suppléant de CHARRIAUD Sébastien

Pouvoirs :

1-THURU Marie-Danièle - pouvoir à CROIZARD Christian

2-LEMAIRE Marie-Claude - pouvoir à BOIREAUD Philippe

3-ROULAUD Jean-Jacques pouvoir à CHABAUTY James

4-CHOLEWKA Marie pouvoir à TEILLET Anne

5-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

6-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

7-POTEL Maryse pouvoir à GAGNAIRE Marie-Claire

8-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

9-CAMY Bruno pouvoir à ROUMAGNE Magalie

10-SEVRIT Raymond pouvoir à SOURY Christine

Absents : GIRAUD-BERNARD Éric – PERRON Michelle – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ECONOMIE : approbation du dispositif régional de soutien à l'investissement productif : l'Action Collective de Proximité (ACP)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le SCOT du Ruffécois arrêté en comité syndical du Pays du Ruffécois le 6 juin 2018 déclinant notamment l'organisation territoriale du Ruffécois en 18 bourgs structurants ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération n°20221124_09 de la Communauté de communes Cœur de Charente en date du 24 novembre 2022 approuvant les orientations et le plan d'action du Contrat territorial ruffécois 2023-2025 ;

Vu le Contrat Ruffécois de développement et de transition 2023-2025 signé par la Région, le PETR du Ruffécois et les Communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente le 10 mars 2023 ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture expose les objectifs de l'action collective de proximité sur laquelle ont travaillé les services de la Région, des 2 EPCI et du PETR.

Ce dispositif permettra aux entreprises du territoire répondant aux critères de bénéficier de subventions économiques bonifiées. Concrètement, pour les projets éligibles, la Région Nouvelle-Aquitaine versera 1€ pour 1€ de subvention versée par Cœur de Charente. Les critères d'éligibilité proposés figurent en annexe de la présente délibération.

Plus précisément, l'ACP proposée par le Ruffécois se focalise sur le thème de la redynamisation commerciale de ses bourgs structurants. 18 communes ont été identifiées comme pôles structurants dans le SCOT du Ruffécois, qui couvre nos les deux intercommunalités. Les deux EPCI souhaitent s'appuyer sur ce zonage pour y concentrer leurs efforts de redynamisation, en partenariat avec la Région.

Dans cette optique de redynamisation commerciale des cœurs de bourgs, le Vice-Président souligne la nécessité de pouvoir soutenir les entreprises en développement mais également en création, afin de pouvoir notamment réinvestir des cellules commerciales aujourd'hui vacantes.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Nature des financements	2023	2024	2025	TOTAL	%
Région	75 000	75 000	75 000	225 000	15%
CDC Cœur de Charente	37 500	37 500	37 500	112 500	7,5%
ou CDC Val de Charente	37 500	37 500	37 500	112 500	7,5%
Total financements publics	150 000	150 000	150 000	450 000	30%

Monsieur le Vice-Président précise que les crédits nécessaires (37 500€ par an) seront puisés dans l'enveloppe classique consacrée aux aides économiques (100 000€). Ils seront consommés au fil de la maturité des projets avec pour règle : 1€ CDC = 1€ Région.

L'instruction sera assurée par les services économiques des EPCI et les jurys organisés dans leurs locaux.

Il ajoute que le dispositif ACP permettra aux porteurs de projets éligibles de bénéficier d'une aide de 30% maximum (soit 9 000€), contre 20% pour le dispositif « Coup de pouce ». Les entreprises qui ne rempliraient

toutefois pas les critères pourront bénéficier de l'aide Coup de pouce Cœur de Charente (sous réserve de l'éligibilité de leur projet).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la candidature au dispositif régional d'action collective de proximité ;
- **D'APPROUVER** la stratégie de l'action collective de proximité du Ruffécois ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel du dispositif ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

